



## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# ATLANTIQUE TRESORERIE I

ISIN : FR0010209312

OPCVM géré par Portzamparc Gestion

## OBJECTIF DU FONDS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Classification** de l'Autorité des Marchés Financiers : Monétaire.

Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi en totalité et en permanence dans son fonds maître et en titre accessoire dans des liquidités.

L'OPCVM est un OPCVM nourricier de NATIXIS TRESORERIE (Part I-C).

L'objectif de gestion de cet OPCVM est identique à celui de son OPCVM maître, diminué des frais de gestion du nourricier.

*L'OPCVM maître a pour objectif de réaliser, sur une durée de placement recommandée de 3 mois, une performance nette supérieure à l'EONIA capitalisé pour les parts I(C), I(D) et R. L'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La performance d'ATLANTIQUE TRESORERIE sera celle de son maître diminuée de ses propres frais de gestion. Ainsi, la performance d'ATLANTIQUE TRESORERIE sera inférieure à celle de son maître. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, ATLANTIQUE TRESORERIE verrait également sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.*

La durée de placement recommandée est inférieure à 3 mois.

L'OPCVM est investi dans son maître. La politique d'investissement de cet OPCVM maître repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant. *Les principaux critères de cette*

*sélection sont, d'une part, des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, des critères d'ordre qualitatifs tels que la notation des titres.*

*Le portefeuille de l'OPCVM maître se compose principalement de titres du marché monétaire et d'instruments de taux émis par des émetteurs du secteur privé ou public, ou d'émetteurs assimilés. Il n'y a pas de répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. Le gérant sélectionne uniquement des titres de haute qualité de crédit. La Société de Gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le fonds sont de haute qualité de crédit selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.*

*Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable (EONIA) ou révisable (EURIBOR), directement en raison de leurs conditions d'émission, ou indirectement après adossement à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt ("swap(s) de taux").*

*L'OPCVM peut utiliser les instruments dérivés dans un but de couverture ou d'exposition aux risques de taux et de couverture du risque de change, pouvant porter à 200% l'exposition globale de l'OPCVM.*

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour d'ouverture d'EURONEXT Paris (J), hors jours fériés légaux en France, jusqu'à 11h30 auprès du Dépositaire.

Le calcul de la valeur liquidative est effectué à J sur la base des cours d'ouverture du jour.

Le règlement intervient à J.

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 3 mois.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes passées de la valeur liquidative du fonds.

Le fonds est classé en catégorie 1 : ce niveau de risque reflète principalement le risque du marché monétaire Euro sur lequel il est investi.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement « sans risque ».

Le calcul de ces performances passées ne préjuge pas des performances futures. Suivant l'évolution des marchés sur lequel le fonds est investi, la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

**Ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital initialement investi.**

Le risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur ci-dessus est :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impact des techniques de gestion notamment des Instruments financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais s'appliquant avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	1.75% si <7 500€ 1% de 7 501€ à 15 000€ 0.50% de 15 001€ à 30 000€ 0.25% de 30 001€ à 45 000€ Néant si > 45 001€
Frais de sortie	néant
<i>Ceci est le maximum pouvant être déduit de votre actif avant qu'il soit investi et/ou avant que les bénéfices de votre investissement ne vous soient payés</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,11% de l'actif net
Frais prélevés par le fonds dans certaines conditions	
Commission de performance	néant

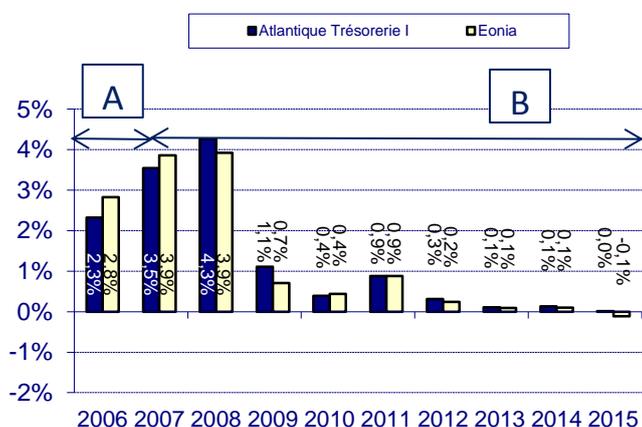
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en septembre 2014. Ils peuvent varier d'année en année. Ils excluent :

- les éventuels frais liés à la performance,
- les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds en cas d'investissement dans des parts d'autres OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais, merci de vous reporter à la rubrique « frais et commissions » du prospectus du FCP disponible sur le site de la société de gestion.

## PERFORMANCES PASSES



**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

La performance passée affichée ici inclut tous les frais et coûts à l'exception des droits d'entrée. La valeur du fonds est calculée en euro.

Le fonds a été créé le 25 août 2005.

### Avertissement

Ce FCP est issu de la fusion-absorption de deux FCP à vocation monétaires euro, en mars 2007. L'historique affiché ci-dessus correspond au FCP Atlantique Régularité, FCP absorbant, lui-même issu de la transformation de la Sicav Atlantique Régularité en FCP en août 2005. Pour tout renseignement concernant cette opération, s'adresser aux commercialisateurs.

Ce FCP a été transformé en fonds nourricier le 17/01/2016. Les performances affichées ci-contre ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

La période **A** du graphique ci-contre correspond à la période antérieure à cette fusion et à l'historique du FCP Atlantique Régularité. La période **B** correspond à la période ultérieure.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du Dépositaire : CACEIS BANK France.

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés, dans un délai d'une semaine, sur simple demande écrite du porteur, auprès de : PORTZAMPARC Gestion 10, rue Meuris 44100 NANTES. Le Prospectus est disponible sur le site internet de la Banque Populaire Atlantique ([www.atlantique.banquepopulaire.fr](http://www.atlantique.banquepopulaire.fr)) et sur le site de PORTZAMPARC Société de Bourse ([www.portzamparc.fr](http://www.portzamparc.fr)). Les documents relatifs au maître NATIXIS TRESORERIE sont disponibles auprès de la société de gestion « NATIXIS ASSET MANAGEMENT » (NATIXIS ASSET MANAGEMENT, Direction « Services Clients », 21 quai d'Austerlitz, 75634 PARIS Cedex 13 - site : [www.am.natixis.com](http://www.am.natixis.com) - e-mail : [Nam-service-clients@am.natixis.com](mailto:Nam-service-clients@am.natixis.com))

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et des guichets de la Banque Populaire Atlantique, ainsi que sur le site de PORTZAMPARC Société de Bourse ([www.portzamparc.fr](http://www.portzamparc.fr)).

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à imposition. Nous lui conseillons de se renseigner à ce sujet auprès des commercialisateurs du FCP.

La responsabilité de PORTZAMPARC Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par L'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

PORTZAMPARC Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2016.